Le programme de bourse d'études Mattinson pour étudiants handicapés

Lignes directrices 2019

Objectif

Encourager les étudiants canadiens atteints d'une invalidité permanente à poursuivre des études universitaires avec, pour objectif ultime, l'obtention d'un premier diplôme de premier cycle. Un seul candidat par établissement membre d'Universités Canada sera accepté. La liste des universités membres se trouve ici.

Nombre, valeur et durée des bourses d'études

Jusqu'à un maximum de quatre (4) bourses d'études au niveau baccalauréat, réparties comme suit :

- 1 dans la catégorie *déficience physique*;
- 1 dans la catégorie *déficience sensorielle*;
- *2* dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : *déficience physique, déficience sensorielle, maladie mentale et troubles de l'apprentissage.*

Ces bourses one une valeur de $2,000 CA, et sont valides pendant une année.

Veuillez consulter les définitions suivantes de chacune des catégories énumérées ci-dessus.

Déficience physique : Il existe plusieurs types et degrés de handicaps physiques. Alors que les personnes qui utilisent des aides à la mobilité telles que des fauteuils roulants, des scooters et des béquilles ou des canes sont les plus reconnaissables, il est important de tenir compte du fait que ce ne sont pas toutes les personnes ayant un handicap physique qui en ont besoin. Les personnes qui souffrent d'arthrite, de maladie du coeur ou des poumons ou celles qui ont subi une amputation peuvent également avoir de la difficulté à se déplacer, à se lever, à s'asseoir, à atteindre et à saisir des objets ou encore avec leur niveau d'énergie.

Déficience sensorielle : La déficience sensorielle comprend la cécité et la perte de la vue, la surdité et la perte auditive, et les troubles de la parole.

Maladie mentale : La maladie mentale englobe un certain nombre de troubles mentaux comme les troubles de l'humeur (p.ex. la dépression majeure et les troubles bipolaires), les troubles d'anxiété, les troubles de la personnalité, les troubles de l'alimentation et la schizophrénie. Les effets d'une maladie mentale sur le parcours scolaire sont en grande partie propres à chaque individu. La maladie mentale se caractérise par une perturbation au niveau de la pensée et des émotions qui peut réduire la capacité d'une personne à composer avec les défis de la vie quotidienne. Comme le handicap physique, elle peut prendre plusieurs formes.

Troubles de l'apprentissage : Les troubles de l'apprentissage sont une déficience d'ordre neurologique qui touche le traitement de l'information et qui se traduit à tout le moins par des aptitudes cognitives moyennes, qui provoquent la sous-performance scolaire ou qui exigent de l'individu qu'il déploie des efforts substantiels et qu'il bénéficie de soutien important pour assurer sa réussite scolaire. Les troubles de l'apprentissage touchent l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension et l'utilisation de l'information verbale ou non verbale, ce qui nuit au rendement scolaire en lecture, en écriture ou en mathématiques et dans certains cas, aux aptitudes sociales et aux compétences organisationnelles.

Sources: www.carleton.ca/pmc
http://www.mcss.gov.on.ca/en/mcss/publications/accessibility/campaignOffices/understanding.aspx

Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent au Canada ;
- être atteint d'une invalidité permanente dûment diagnostiquée et documentée et qui constitue la principale invalidité à l'origine de sa demande* ;
- être un étudiant à temps plein ;
- être inscrit en deuxième ou troisième année d'études au cours de l'année universitaire 2019-2020;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 80 pour cent (ou équivalent) au cours des 3 derniers semestres pour lesquels les notes sont disponibles**. Les cours pratiques liés au choix de carrière ou au perfectionnement personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

*Une invalidité permanente consiste en une limitation fonctionnelle permanente résultant d'un trouble physique, sensoriel, de la santé mentale ou d'apprentissage qui nuit à la capacité de l'étudiant de mener à bien les activités qu'exige la poursuite d'une éducation postsecondaire complète. Veuillez consulter les définitions ci-dessus de chacun des invalidités.

** La politique d'Universités Canada pour le calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission des universités et des collèges de même qu'avec des responsables de l'aide financière dans l'ensemble du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, le fait que les systèmes de notation diffèrent parmi les établissements d'enseignement est un point très important. La politique de calcul de la moyenne d'Universités Canada vise à calculer la moyenne scolaire des candidats de façon à ce qu'elle donne un juste aperçu du candidat en tenant compte des différences en matière de programme d'études. À cette fin, les notes les plus récentes dans chacune des catégories suivantes, suivies des notes les plus élevées, seront prises en compte pour le calcul de la moyenne : Langue, sciences sociales, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque candidat, et pas plus de deux cours dans la même catégorie. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir de quatre ou cinq cours s'il n'y a pas suffisamment de cours disponibles.

Domaine d'études/Exigences du programme

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline.
- Le programme doit être d'une durée minimale de trois ans.
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

Conditions / Restrictions

- Selon le programme, un baccalauréat appliqué peut être considéré au niveau des programmes d'études universitaires ou collégiales ;
- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année ;
- Les étudiants ayant déjà obtenu une bourse d'études Mattinson sont admissibles.

Administrateur

Universités Canada administre le programme de bourses d'études. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Universités Canada. La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

Critères d'évaluation :

- le rendement scolaire;
- l'engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation.

Tous les candidats recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection, dès qu'ils seront disponibles.

Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en juillet. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, comme le relevé de notes officiel et la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises ;
- Universités Canada attribuera le montant de la bourse à l'étudiant ;
- Les bourses sont payées en deux versements, à raison d'une par session ;
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études ;
- Les boursiers recevront un formulaire T4A d'Universités Canada indiquant le montant total de la bourse qui leur est versée au cours d'une année civile.

Processus de demande

Il est important de noter que la personne qui remplit et soumet la demande (le candidat) est celle qui obtiendra la bourse d'études si sa candidature est retenue. Le candidat est considéré comme le propriétaire de la demande et doit être admissible à la bourse d'études, conformément aux lignes directrices du programme.

Demande en ligne :

1. Pour présenter une demande en ligne, veuillez consulter https://portal.scholarshippartners.ca
2. Les candidats doivent compléter le processus de demande en suivant les étapes indiquées en ligne.
3. Les candidats doivent soumettre leur formulaire de candidature à leur université de nomination. Les candidats devront télécharger ce formulaire dans le cadre de leur demande.
4. Les universités de nomination doivent être membres de Universités Canada et ne peuvent proposer qu'un seul candidat. Chaque université établit ses propres politiques, procédures et date limites internes concernant la sélection des candidats. Veuillez contacter votre université pour plus d'informations sur leur date limite interne pour les nominations.
5. Si vous êtes choisi comme le candidat que votre université souhaite nominer, votre demande doit être soumise à Universités Canada au plus tard le **15 mai 2019**.
6. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **31 mai 2019** comme précisé dans la section Documents justificatifs.
7. Les candidats ont la responsabilité de voir à ce que tous leurs documents justificatifs aient été reçus et acceptés. Le statut des pièces justificatives est indiqué sur le portail en ligne.
8. Universités Canada accusera réception par écrit de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter https://portal.scholarshippartners.ca afin d'avoir accès à votre dossier.
9. La gestion des comptes sera effectuée en ligne.

Documents justificatifs

Vous devrez joindre à la demande les pièces justificatives indiquées ci-dessous. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les pièces justificatives doivent être reçues par Universités Canada au plus tard le **2019-05-31.**

Les documents doivent envoyés directement à l'adresse ci-dessous.

Information bancaire

Veuillez nous transmettre un chèque annulé ou les coordonnées bancaires de votre institution financière (nom de la banque, numéro de compte, numéro de transit). Le compte bancaire doit être au nom du candidat. Les versements sous forme de transferts électroniques de fonds (EFT) ne peuvent être effectués que sur un compte bancaire canadien.

Lettres de recommandation

Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées sur papier à en-tête et dûment signées avec une signature originale et non électronique. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Si possible, le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat. Les lettres de référence doivent être rédigées dans l'année de la demande. Les lettres de recommandation doivent être datées de moins d'un (1) an avant la date limite de remise des documents justificatifs.

Lettre de recommandation (académique)

Une lettre de recommandation doit appuyer votre demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre de recommandation est requise d'un enseignant passé ou présent qui vous connaît et connaît votre histoire académique.

Lettre de recommandation (parascolaires)

Une lettre de recommandation doit appuyer votre demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre doit provenir d'une personne qui connaît votre engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires.

Relevé de notes

Veuillez fournir un relevé de notes officiel des trois derniers semestres, c'est-à-dire les notes pour la période de septembre 2017 à décembre 2018. Si vous n'étiez pas inscrit pendant cette période, veuillez fournir les notes pour les trois derniers semestres dont vous étiez inscrit. Un relevé de notes doit être présenté sur le papier officiel de l'établissement ET doit porter la signature appropriée et / ou le sceau de l'établissement. Les notes d'école à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.
Les relevés de notes peuvent être téléchargés sur la demande en ligne, cependant une copie originale peut être demandée à tout moment, afin de vérifier son authenticité.

Documents justificatifs

Le Formulaire de candidature doit être rempli par l'établissement de mise en candidature et téléchargé à votre application.

Nous joindre

Partenaires en bourses d'études Canada.
Scholarship Partners Canada.

Partenaires en bourses d'études Canada
Réf : Le programme de bourse d'études Mattinson pour étudiants handicapés
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél.: (613) 563-1236
Sans-Frais: 1-844-567-1237
Télécopieur: (613) 563-9745
Courriel : bourses@univcan.ca

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.